

<b>COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE</b>
--

Le SICTOM des Combrailles s'est réuni en Assemblée Générale à la salle des fêtes de NEUF EGLISE, le mercredi 14 décembre 2011 à 18 heures.

**Présents (51): Mesdames et Messieurs**

AYAT SUR SIOULE : BLANCHONNET Patrick - MONTRIGAUD Gérard - BLOT L'EGLISE : BOULEAU Bernard - BUSSIÈRES PRES PIONSAT : DU CROS Henri - BUXIÈRES SOUS MONTAIGUT : BUVAT Paul - CHATEAU SUR CHER : RAYMOND René - DURMIGNAT : CHARTOIRE Guy - ROBERTET Alain - ESPINASSE : BICHARD Eliane - GOUTTIÈRES : CHARVILLAT Jean-Pierre - GOURSONNET Chantal - LA CELLETTE : DUMAS Claude - LA CROUZILLE : VIRMONT Henri - MAUBERT Valérie - LAPEYROUSE : COLAS Maurice - LISSEUIL : PASSAVY Joëlle - MARCILLAT : DELAGE Jean-François - MENAT : MAZUEL Daniel - MONTAIGUT EN COMBRAILLE : LEMPEREUR Claire - MOUREUILLE : GUISSEZ Jean - NEUF EGLISE : LESCHER Guy - BELLARD Davy - PIONSAT : CHAFFRAIX Louis - POUZOL : GENEBRIER Laurent - GROS Henri - SAINT ELOY LES MINES : BARILLIER Pierre - LE QUARTIER : CHATELUS Georges - SAINT GAL SUR SIOULE : ROCHE Christophe - SAINT GERVAIS D'Auvergne : LEPETIT Lucien - ARNAUD Brigitte - SAINT HILAIRE DE PIONSAT : RAQUE Max - SAINT JULIEN LA GENESTE : NIGON Michelle - SAINT MAIGNER : BERGER Roger - GROUEIX Pierre - SAINT MAURICE PRES PIONSAT : FAURE Lionel - CONDAT Robert - SAINT PARDOUX : BOUCHE Chantal - LEJEUNE David - SAINT PRIEST DES CHAMPS : MOURLON Gérard - LASCIOUVE Jean-Claude - SAINT QUINTIN SUR SIOULE : GABARD Jean-Luc - SAINT REMY DE BLOT : LAMARTINE Jean-Pierre - SAINTE CHRISTINE : LAUMET André - TRAPON Jean-Paul - SAURET BESSERVE : THOMAS Daniel - SERVANT : DECHATRE Gérard - TEILHET : ROUDIER Renée - GILLET Christiane - VERGHEAS : MAUCHET Gérard - LAMADON Bernard - YOUX : DUDYSK Philippe.

**Excusés (31): Mesdames et Messieurs**

ARS LES FAVETS : PALLOT Claire - GUINEPAIN Catherine - BIOLLET : DUMONT Viviane - CLUZEL Laurent - BLOT L'EGLISE : BOUYGES Jérôme - BUSSIÈRES PRES PIONSAT : RIGAUD Valéry - BUXIÈRES SOUS MONTAIGUT : BALLARIN Florence - CHATEAU SUR CHER : FAUVET Romaric - ESPINASSE : GIDEL Yves - LA CELLETTE : PECYNY Vincent - LAPEYROUSE : PERRIN Joël - LISSEUIL : BREMENSON Gérard - MARCILLAT : LESCURE Marc - MENAT : BREMAUD Karine - MONTAIGUT EN COMBRAILLE : SAUVANET Marianne - MOUREUILLE : LARVIN Bernard - PIONSAT : GAUMET Jérôme - LE QUARTIER : CHEVALOT Alain - ROCHE D'AGOUX : SCHMIDT Gilles - FAURE Philippe - SAINT ELOY LES MINES : MONTEIL Pierre - SAINT GAL SUR SIOULE : RENON Jean-Patrick - SAINT HILAIRE DE PIONSAT : FRANCOLON Marie-Paule - SAINT JULIEN LA GENESTE : LAUSSEDAT Danielle - SAINT QUINTIN SUR SIOULE : DESNOTTES Sébastien - SAINT REMY DE BLOT : NEUVILLE Claude - SAURET BESSERVE : COMBES Robert - SERVANT : MARTIN Corinne - VIRLET : PARRET René - MUNCH Fabrice - YOUX : LAFANECHERE Yves.

**Procurations (4) :**

MENAT : BREMAUD Karine à MAZUEL Daniel - LE QUARTIER : CHEVALOT Alain à CHATELUT Georges - SAINT HILAIRE DE PIONSAT : FRANCOLON Marie-Paule à RAQUE Max - MONTAIGUT EN COMBRAILLE : SAUVANET Marianne à LEMPEREUR Claire.

**Date de la convocation : le 06 décembre 2011**

**Secrétaire de séance : LAUMET André.**

Assistaient également à la réunion /

- Serge LAFORET, Maire de NEUF EGLISE
- Isabelle BARBY, Receveur du SICTOM
- Michaël BARE, Secrétaire du SICTOM
- Christine MOLA, Chargée de la communication du SICTOM

Le compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 29/08/2011 est approuvé par les délégués.

#### ORDRE DU JOUR :

### **Objet : Points d'Apports Volontaires (corps plats – corps creux – piles) : choix du prestataire.**

Bernard BOULEAU rappelle que la prestation concerne la collecte et le transport des papiers-cartons, corps creux et piles d'origine ménagère du territoire du SICTOM DES COMBRAILLES.

La collecte des déchets d'origine ménagère référencés s'effectuera sur les points d'apports volontaires des 41 communes du territoire du SICTOM des Combrailles ainsi que sur les conteneurs papiers-cartons desservant les établissements secondaires. Les colonnes sont assurées par les soins du Syndicat.

Le présent marché est passé pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2012, renouvelable une fois un an.

Deux mois avant la date de l'échéance du marché, le SICTOM notifie à l'exploitant sa décision de renouveler ou de mettre fin au présent marché par lettre recommandée avec accusé de réception.

La mise en concurrence correspond au seuil MAPA (marché à procédure adaptée). La consultation a été engagée par une mise en ligne de l'avis sur le site du BOAMP par le n°11-255403 en date du 10 novembre 2011 pour une remise des plis au 05 décembre 2011 à 16 heures.

Les entreprises suivantes ont retiré le dossier :

- VEOLIA (63)
- ECHALIER (63)
- SORECA (42)
- ECO STOCK (38)
- Au terme de la mise en concurrence, seule la société ECHALIER a remis une offre dans les conditions suivantes :

Coût des prestations <i>Collecte (et transport jusqu'au centre de tri) des papiers-cartons, corps creux et piles d'origine ménagère sur les colonnes des communes du territoire du SICTOM des Combrailles.</i>	Unité	Prix en € H.T (en chiffres)	Rappel prix marché 2010/2011
Papiers-cartons	La tonne	47	43
Corps creux	La tonne	340	325
Piles avec traitement	La tonne	0	0
Piles sans traitement	La tonne	0	0

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de retenir la proposition de la société ECHALIER (63) dans les conditions ci-dessus référencées.

### **DELIBERATION**

### **Objet : Mise en conformité du site de SAINT ELOY LES MINES (autorisations administratives).**

- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 29/08/2011.

Madame la Présidente rappelle que toutes les installations de déchets inertes étant soumises à autorisation préfectorale en application de l'Article L.541-30-1 du Code de

l'Environnement, le SICTOM des Combrailles doit déposer un dossier de demande d'autorisation à la Préfecture et en a confié la réalisation à la société BIOBASIC Environnement (63). Le SICTOM des Combrailles n'étant pas propriétaire des terrains, il est nécessaire de joindre au dossier l'avis du propriétaire autorisant l'exploitation des activités projetées sur le site d'intérêt.

Dans ce cadre, le SICTOM des Combrailles a sollicité auprès de la commune de SAINT-ELOY-LES-MINES, propriétaire des terrains, l'autorisation d'exercer sur le site d'intérêt (parcelles cadastrales AH n°271, 464, 471, 472 et 474) une activité de stockage de déchets inertes et de déchets d'amiante lié à des matériaux inertes (courrier du 17 novembre 2011).

Par courrier en date du 28 novembre 2011, Madame le Maire de SAINT ELOY LES MINES a donné son autorisation « *sous réserve du respect des obligations légales correspondantes* ».

Outre la confirmation de l'accord de la commune de SAINT ELOY, Pierre BARILLIER procède à un bref rappel historique de la gestion du site et de l'application des exigences réglementaires.

Sur la base des perspectives proposées par le Bureau d'Etudes, Madame la Présidente propose de soumettre aux services de l'Etat, le projet suivant :

- Fonctionnement de l'installation sur dix ans avec stockage mixte de déchets d'amiante lié et inertes. Le volume global de stockage résiduel sur le casier n°2 est donc de 25 000 m<sup>3</sup> (+/-10%).
- La répartition serait la suivante :
  - 1 000 t/an d'amiante lié sur 10 ans soit 10 000 tonnes soit 12 500 m<sup>3</sup>.
  - 12 500 m<sup>3</sup> de déchets inertes.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de retenir le projet en termes d'admissions de déchets pour la conversion du site dans les conditions ci-dessus référencées.

## **DELIBERATION**

**Objet : Mise en conformité du site de SAINT ELOY LES MINES (future Maîtrise d'Oeuvre).**

Dans la perspective de l'engagement des travaux de mise en conformité, le Comité Syndical devra engager une procédure de désignation de maîtrise d'œuvre. La mise en concurrence pourra être ponctuée d'une audition préalable des candidats.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'autoriser Madame la Présidente à engager les consultations nécessaires dans les conditions ci-dessus référencées ainsi qu'à retenir la meilleure proposition.

## **DELIBERATION**

**Objet : Site de SAINT ELOY LES MINES (analyses et rapport 2012).**

Le SICTOM DES COMBRAILLES doit poursuivre sur 2012 ses obligations d'analyses et de suivi du site. La partie analyse est assurée par l'Institut Louise BLANQUET (63), alors que la partie rapport est préparée par la société 2N ENVIRONNEMENT (83) – années 2010 et 2011.

**DELIBERATION**

**Objet : Vente de matériel (site de SAINT ELOY LES MINES (63700)).**

Une offre a été transmise au Syndicat pour la reprise de matériaux issus des portes de garages du site du SAINT ELOY LES MINES.

Prix de reprise appliqué : 100 €.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'autoriser Madame la Présidente à établir la facturation ainsi qu'à procéder aux opérations budgétaires d'encaissement dans les conditions ci-dessus référencées

**DELIBERATION**

**Objet : Assurance du personnel : avenant au contrat AXA.**

La loi portant réforme des retraites (n°2010-1330 du 09/11/2010) « fixe notamment le relèvement de l'âge d'ouverture des droits à une pension de retraite de 60 à 62 ans. Celui-ci entraîne l'allongement de la durée de couverture de tous les agents ». Au 01/01/2012, le taux de cotisation est porté à 6.35 % de la base de l'assurance pour l'ensemble des adhérents (6.05 % actuellement).

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'autoriser Madame la Présidente à valider la proposition d'avenant dans les conditions ci-dessus référencées.

**DELIBERATION**

**INFORMATIONS :**

- La réunion du Comité Syndical est aussi l'occasion d'évoquer l'organisation de la campagne 2012 de collecte des encombrants sur rendez-vous. Madame la Présidente rappelle qu'il s'agit d'un service limité à une catégorie précise de déchets :

Déchets collectés	Déchets non collectés
- le mobilier intérieur et mobilier de jardin - les ferrailles - les jouets - les cartons - les plastiques - les pneus de véhicules légers - les grillages ficelés - les déchets dangereux (peintures, vernis colles, phytosanitaires, batteries, etc.) - les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) : électroménager, outillage électrique, TV, etc.	- les gravats - les déchets verts - les bâches agricoles - le placoplâtre - les déchets de démolition - les déchets d'amiante - les déchets radioactifs - les armes, - les pneus véhicules lourds et agricoles - les déchets des professionnels

- Pour ce qui concerne l'organisation du futur Programme Local de Prévention, Brigitte ARNAUD procède à l'explication détaillée du rapport Recytec remis à l'ensemble des délégués. *Concernant la prévention des imprimés non sollicités (INS), nous constatons à travers les caractérisations, qu'ils représentent une part importante de la production de JRM du territoire.*  
*La production de ces INS représenterait environ 40kg par an et par ménage, mais il est cependant impossible d'extrapoler ce chiffre. En revanche, sachant que la production de JM représente environ la moitié de la totalité des CC/CP produits, et que les INS peuvent représenter la moitié de cette production, le gisement potentiel est sans doute supérieur à la centaine de tonnes.*  
*Étant donné l'absence de suivi du nombre de particuliers participant à l'opération STOP-PUB, il est difficile d'évaluer le gisement actuellement détourné sur le territoire. C'est pourquoi il est nécessaire, dans le cadre du programme de prévention, de lancer une action en ce sens, et de définir des indicateurs de performance et d'activité ad hoc.*

Chantal GOURSONNET précise qu'un comptage des STOP PUB est effectué tous les ans par les facteurs. Cette évaluation ayant un impact sur la production future des imprimés de publicité.

Le premier semestre 2012 sera marqué par les objectifs suivants :

Identification des acteurs relais, en partenariat avec le VALTOM et le CG63 :

-Définition du nombre d'acteurs à mobiliser

-Création d'un nouveau comité de pilotage rassemblant élus, techniciens, associations et organismes

-Quel rôle attribuer à chacun?

-Proposition de groupes de travail

Identification des atouts et handicaps du territoire :

-Points de blocage éventuels

-Priorités à définir

Madame la Présidente présente enfin le détail du projet « Bic » concernant le recyclage de stylos.

- La « Gazette » du SICTOM n°13 est remise pour chaque commune (pour diffusion) aux délégués présents.

La séance est levée à 19h45